



IPSE

PUBLICATION

**RAPPORT DU GROUPE DE HAUT NIVEAU
SUR L'AVENIR DE LA PROTECTION SOCIALE
DE L'UE**

NOTE DE SYNTHÈSE

Contexte

La Commission européenne a lancé ce groupe de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale et de l'État providence dans l'UE le 9 août 2021.

Ce groupe s'est réuni onze fois jusqu'au 19 décembre 2022. Le rapport était attendu fin 2022 et a pris un léger retard sur le calendrier puisqu'il a été complété en janvier 2023 et présenté ce 7 février 2023.

Ce groupe fait partie du plan d'action du pilier européen des droits sociaux 2019-2030 et a pour but de définir un règlement social qui garantirait une protection sociale adéquate pour toutes et tous en tenant compte des nouvelles tendances observables telles que :

- **Le changement démographique**
- **La transition numérique et verte**
- **Les changements dans l'organisation du travail**

L'événement de lancement pour la restitution de ce rapport s'est déroulé le 7 février 2023 et a réuni à Bruxelles, plus de 300 décideurs politiques, partenaires sociaux et autres parties prenantes de la protection sociale.

Qui a participé à la rédaction de ce rapport ?

Le groupe d'experts est présidé par **Anna Diamantopoulou**, ancienne commissaire européenne à l'Emploi, aux Affaires sociales et l'Insertion.

Le groupe est composé par 12 experts de haut niveau dans les domaines de la protection sociale, de l'Etat-Providence, de la démographie, du marché du travail, des finances :

- **Pasqualino Albi** est professeur ordinaire de droit du travail à l'Université de Pise et avocat. Depuis mars 2021, il occupe le poste de conseiller juridique du ministre italien du travail et des politiques sociales ;
- **Agnieszka Chłoń-Domińczak**, polonaise, docteure en sciences économiques et ancienne sous-secrétaire d'Etat dans les ministères chargés de la protection sociale (2008-2009) ;
- **Bernhard Ebbinghaus**, allemand, sociologue et expert en politiques sociales comparées ;
- **Elena Granaglia**, italienne, professeure de finances publiques, d'éthique et d'économie à l'Université de Rome. Spécialisée dans la relation entre la justice sociale et la conception institutionnelle des politiques redistributives ;
- **Anton Hemerijck**, néerlandais, professeur de sciences politiques et de sociologie ;
- **Hans-Peter Klös**, allemand, chercheur en économie politique ;
- **Catherine Mathieu**, française, économiste à l'OFCE et présidente de l'AIECE (l'Association d'instituts européens de conjoncture économique) ;
- **Pasi Moisio**, finlandais, chercheur en stratification sociale, en recherche sociale quantitative et en politiques sociales à l'Institut national de la santé et du bien-être ;

- **Jozef Pacolet**, belge, professeur en politique sociale, en économie, et en inclusion sociale. Il mène des recherches sur la relation entre l'économie et l'État providence en se concentrant sur la relation entre l'économie, le vieillissement et la protection sociale et le financement de la sécurité sociale en Belgique et en Europe ;
- **Yves Stevens**, belge, professeur en droit civil à l'Université de Louvain ;
- **Dorottya Szikra**, hongroise, chercheuse principale au Centre des sciences sociales de Budapest et professeure au département d'études de genre au CEU de Vienne. Elle a été co-présidente du Réseau européen d'analyse des politiques sociales (ESPAnet) (2016-2020) ;
- **Anu Toots**, estonienne, professeure en politiques publiques comparées .

Les grands objectifs

La mission principale de ce groupe d'experts est de **conseiller la Commission européenne sur les options politiques pour renforcer le rôle des Etats-providence dans le secteur de la protection sociale**, tout en s'assurant de son bon financement.

Pour se faire, ils ont :

1 Analyser les impacts des tendances démographiques (vieillesse de la population, diminution de la main d'œuvre, évolution de la composition des ménages, évolution de la mondialisation etc)

2 Analyser les implications d'une réforme de la protection sociale :

a. Conception et portée

- i. Développement des formes de travail atypiques qui impacte les mécanismes basés sur l'assurance ;
- ii. L'interaction entre les services sociaux et la protection sociale ainsi que leur capacité à répondre aux nouveaux besoins identifiés ;
- iii. Les options pour adapter les règles qui régissent les cotisations et les droits afin de s'adapter aux changements du marché du travail.

b. Financement de la protection sociale : s'interroger sur les moyens viables pour assurer une base fiscale aux systèmes de protection sociale, en tenant compte de l'interaction entre le financement de la protection sociale et le financement des autres politiques sociales.

3 Élaborer des recommandations-clés pour l'avenir de la protection sociale et de l'État providence : le groupe d'experts en a formulé 21.

Quelques chiffres qui expliquent l'enjeu essentiel de ce rapport



En 2021, **19,5%** des enfants au sein de l'UE vivaient sous le seuil de pauvreté, soit un enfant sur cinq.



En 2021, **16,5%** des 20-34 ans étaient sans emploi et sans formation.



Entre 2020 et 2025, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus, devrait presque **doubler** (x1,7), passant, d'après les projections, de 43,8 millions à 75,4 millions. Cette évolution augmenterait la demande des retraites, des soins de santé et des soins de longue durée.



Avant la crise énergétique qui nous connaissons actuellement, déjà plus de **30,5 millions** d'européens n'avaient pas les moyens de se chauffer en 2021. Ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté (16,4%) sont plus intensément impactés par la crise énergétique.



40% des travailleurs européens occupent des formes de travail atypiques (temps partiel, travailleurs indépendants) qui limitent l'accès à la protection sociale.



Environ **70%** des recettes fiscales sont utilisées pour l'État providence.



En 2021, **9%** des travailleurs vivaient sous le seuil de pauvreté.



Parmi les 27 millions de travailleurs indépendants au sein de l'UE, 2/3, soit **18 millions**, travaillent seuls, sans employés.

Les 21 recommandations-clés

- 1 - Une éducation et des services d'accueil de la petite enfance de haute qualité, à temps plein et abordables :**
Cette réforme doit permettre aux individus d'articuler plus facilement vie professionnelle et vie familiale, facilitant ainsi l'emploi des femmes.
- 2 - Un soutien aux revenus et aux services pour prévenir la pauvreté infantile :**
Des services ciblés de protection et de renforcement des capacités des familles vulnérables avec des enfants (situation fréquente dans les ménages composés de parents isolés et de familles nombreuses).
- 3 - Une aide pour permettre de fonder une famille :**
Des aides financières, services et avantages pour permettre aux personnes qui le souhaitent de fonder une famille.
- 4 - Des emplois de haute qualité pour les jeunes et un soutien financier pour l'éducation et la formation continue :**
Le but est de créer un environnement qui favorise la création d'emplois de haute qualité pour les jeunes et des possibilités d'entreprendre. Les États-membres devraient prévoir une allocation adéquate pour les jeunes issus de familles à faibles revenus afin de leur permettre de suivre un enseignement ou une formation de qualité après la scolarité obligatoire.
- 5 - Un accès à la protection sociale pour toutes les personnes ayant un emploi, quel que soit leur statut :**
Cette proposition s'inscrit dans le droit sillage de la directive promue par la Commission européenne visant à garantir un accès à la protection sociale pour les travailleurs des plateformes numériques.
- 6 - Une qualité de travail tout au long de la vie professionnelle :**
Les États membres en coopération avec les partenaires sociaux devraient élaborer une approche de la qualité de l'emploi qui tienne compte des questions relatives à la qualité de vie : revenu décent, autonomie des tâches professionnelles, bonne santé physique et mentale, possibilités d'évolution de carrière, bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- 7 - Des formations pour s'adapter aux transitions numériques et écologiques :**
Renforcer l'employabilité de toutes les personnes en âge de travailler. L'accès à l'amélioration des compétences et à la requalification peut être stimulé par la négociation collective, les prélèvements sur la masse salariale des employeurs et le développement des comptes individuels de formation.
- 8 - L'inclusion des migrants par le biais des politiques sociales et du marché du travail :**
En garantissant un accès précoce et égal au marché du travail par la formation, la reconnaissance des compétences et des qualifications, l'apprentissage des langues, et l'orientation civique.
- 9 - Un programme dans maintien dans l'emploi (tel que le chômage partiel) pour tous afin de protéger les revenus, les compétences et les emplois pendant les crises.**

- 10 - Des horaires de travail flexibles et des lieux de travail aménagés autant que faire se peut pour des carrières longues et en bonne santé :**
 Pour soutenir l'allongement de la vie professionnelle. Les États membres devraient envisager des incitations ciblées qui facilitent le passage progressif à la retraite à un âge plus avancé.
- 11 - Des pensions adéquates et des prestations minimales décentes pour lutter contre la pauvreté des personnes âgées.**
- 12 - Crédits de pension pour les périodes de soin :**
 Les périodes de soins comme la garde d'enfants et de personnes âgées doivent être prises en compte car cela implique que les personnes aidantes doivent renoncer à leur emploi ou travailler à temps partiel. Ces personnes doivent être créditer aux fins de la pension, y compris par le biais de subventions dans le cas des régimes non publics.
- 13 - Services de soins de longue durée, de haute qualité et abordables :**
 Compte tenu du vieillissement de la population, il faut renforcer la disponibilité des services de soins, y compris les soins ambulatoires, à domicile et en établissement. Les États membres doivent veiller à ce que ces services soient accessibles à tous et soient couverts par la protection sociale (contributions ou financée par l'impôt) avec un plafond raisonnable pour les copaiements.
- 14 - Logements abordables, sobres en énergie avec une conception universelle :**
 Les États membres devraient soutenir les autorités locales, les organisations de l'économie sociale, les associations de logement dans ce processus et les fonds européens devraient soutenir des projets pilotes d'innovation sociale.
- 15 - Transports publics efficaces sur le plan énergétique et accessibles à tous :**
 L'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux transports publics devraient faire partie de la planification urbaine et rurale et être soutenues par des subventions publiques avec une attention particulière accordée aux zones défavorisées.
- 16 - Des services sociaux efficaces, de haute qualité et complets :**
 Les États membres doivent disposer de normes de qualité et des mécanismes d'assurance de qualité et les appliquer aux prestataires publics et privés. L'UE devrait favoriser la recherche et l'échange d'informations sur les bonnes pratiques afin de soutenir les innovations en matière de gouvernance et de fourniture de services sociaux.
- 17 - Elargir la base d'imposition par une taxation progressive sur le revenu, la consommation, le capital, le carbone et l'énergie :**
 Pour faire face aux besoins financiers croissants de l'État providence, les États membres devraient envisager d'élargir la base d'imposition et réajuster la composition des recettes au-delà des cotisations sociales qui alourdissent le coût du travail. Pour prévenir la concurrence fiscale dommageable et le dumping social, l'UE devrait coordonner les efforts des États membres pour mener une politique commune en matière d'imposition du capital et pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.
- 18 - Envisager des taux d'imposition minimaux sur le capital à l'échelle de l'UE :**
 L'UE et les États membres devraient envisager un accord européen sur les taux minimaux d'imposition du capital et des règles européennes harmonisées sur l'imposition du capital afin de renforcer la base potentielle de financement de la protection sociale et contribuer à éviter la concurrence sur les normes de protection sociale.

19 - Une règle d'or pour les finances publiques :

Dans le contexte de la future gouvernance budgétaire de l'UE, la protection sociale et surtout les investissements sociaux doivent être garantis. Une «règle d'or pour les finances publiques» devrait permettre d'emprunter pour l'investissement social, au moins dans une phase initiale, pour l'investissement dans les infrastructures sociales.

20 - Des initiatives supplémentaires en matière d'emploi et de politique sociale :

Afin de respecter tous les principes du pilier européen des droits sociaux, de garantir une application cohérente dans toute l'UE et de limiter toute concurrence déloyale sur les normes de protection sociale.

21 - Un socle minimal de droits sociaux :

Fondé sur les principes du pilier européen des droits sociaux, qui doivent être maintenus à tout moment, y compris après des chocs externes.

Conclusion

Les experts ont révélé que les États providence européens ont été les premiers à se remettre des crises économiques.

De plus, l'État providence a joué un rôle essentiel durant la pandémie du COVID-19 avec, notamment, la mise en place rapide du télétravail et du chômage partiel. Ces mesures ont permis de gagner un temps précieux durant la mise au point de vaccins efficaces et ont permis aux travailleurs clés (les « travailleurs de première ligne ») de continuer à assurer les services indispensables tels que le transport, les soins, les commerces.

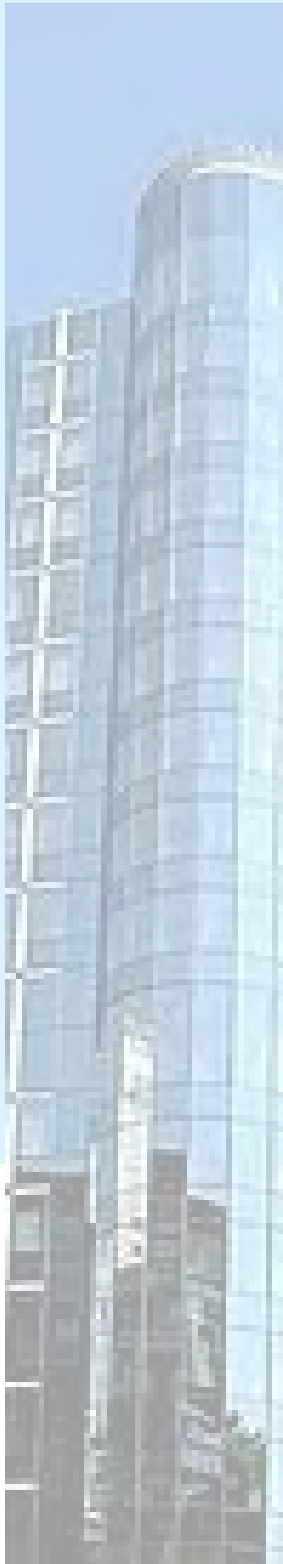
Enfin, l'UE a judicieusement suspendu ses règles fiscales durant l'été 2021, permettant de relancer l'économie en renforçant la solidarité fiscale et l'assurance chômage. Une mesure qui aurait été impensable il y a dix ans pendant la crise de la dette souveraine de la zone euro.

Il est bon de rappeler ces réalisations car il y a quelques années, l'opinion dominante était qu'un État providence était impossible face à une concurrence mondiale accrue.

Aujourd'hui, les décideurs politiques admettent que nous avons besoin des États providence inclusifs et efficaces.




Vous pouvez retrouver le rapport complet (version en anglais) ici :

<https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=26589&langId=en>



L'IPSE a pour objectif de consolider et de développer le modèle social européen autour des acteurs de la protection sociale solidaire et du dialogue social.

A l'appui d'une feuille de route stratégique définie en lien étroit avec ses institutions membres, l'IPSE a pour principales ambitions :

-  D'informer, former ses adhérents sur les enjeux européens qui impactent directement les familles de la protection sociale solidaire
-  De porter la voix des acteurs de la solidarité au cœur des institutions européennes à travers la construction et l'animation et de plaidoyers communs
-  D'alimenter le débat et la réflexion sur le devenir de la protection sociale solidaire



Apivia Macif Mutuelle

